

► Informations générales

Cours

Sigle et titre	PSY2055I
Titre long	Psychologie de la perception
Nombre de crédits	3.0
Trimestre et année	Hivers 2021
Horaire et local	Jeudi de 16h00 à 19h00
Mode de formation	Le cours sera offert entièrement en ligne, en temps réel (activités synchrones)
Description courte (selon l'annuaire UdeM)	Principales problématiques : perspective historique et théories contemporaines. Processus perceptifs de la perception de l'environnement (espace, forme, mouvement) : analyse phénoménale et étude comparative des diverses approches et interprétations.
Préalables	PSY1006
Site StudiUM	https://studium.umontreal.ca/

Enseignant(e)

Nom et titre	Sébastien Paquette, Ph.D.
Coordonnées	sebastien.paquette.1@umontreal.ca
Disponibilités	Sur rendez-vous

Auxiliaire d'enseignement

Nom	Ming Ruo Zhang
Coordonnées	ming.ruo.zhang@umontreal.ca
Disponibilités	Sur rendez-vous

► Apprentissages visés

Objectifs généraux

- Acquérir une compréhension approfondie des principes fondamentaux neurophysiologiques et cognitifs déterminant l'encodage et le traitement de l'information sensorielle **chez l'humain**.

Objectifs d'apprentissage

- Acquérir les connaissances de base pertinentes à la perception sensorielle et au fonctionnement des systèmes visuel et auditif.
- Se familiariser avec les paradigmes et méthodes d'étude de la perception et avec les théories actuelles.
- Connaître les mécanismes psychologiques, cognitifs et neurophysiologiques qui permettent l'intégration de l'information sensorielle en un percept complet.

Compétences développées

- Comprendre comment la perturbation de certains systèmes sensoriels et cognitifs peut induire un trouble perceptuel.

► Calendrier

Séances et dates	Contenus	Activités/évaluations	Lectures et travaux
Semaine 1 : 07 janvier	-	<i>Suspension des cours</i>	Lecture : Plan de cours
Semaine 2 : 14 janvier	Introduction à la perception	Exposé magistral synchrone et démonstrations	Lecture après la séance : Chapitre 1 + Annexe A et C
Semaine 3 : 21 janvier	Vision 1 : Bases physiques et physiologiques	Exposé magistral synchrone et démonstrations	Lecture après la séance : Chapitre 4 (4.1 - 4.2)
Semaine 4 : 28 janvier	Vision 2 : Bases physiologiques (suite)	Exposé magistral synchrone et démonstrations	Lecture après la séance : Chapitre 4 (4.3- 4 .4)
Semaine 5 : 04 février	Vision 3 : Les couleurs	Exposé magistral synchrone et démonstrations	Lecture après la séance : Chapitre 5
Semaine 6 : 11 février	Vision 4 : La taille et la profondeur	Exposé magistral synchrone et démonstrations	Lecture après la séance : Chapitre 7
Semaine 7 : 18 février	Vision 5 : Reconnaissance d'objets	Exposé magistral synchrone et démonstrations	Lecture après la séance : Chapitre 6
Semaine 8 : 25 février	-	<i>Examen intra-trimestriel (50%)</i>	[Semaines 2 à 7]
Semaine 9 : 04 mars	-	Semaine d'activités libres	-
Semaine 10 : 11 mars	Audition 1 : Bases physiques et physiologiques	Exposé magistral synchrone et démonstrations	Lecture après la séance : Chapitre 2
Semaine 11 : 18 mars	Audition 2 : Localisation et scènes auditives	Exposé magistral synchrone et démonstrations	Lecture après la séance : Chapitre 3 (3.1 -3.2)
Semaine 12 : 25 mars	Audition 3 : Musique et parole	Exposé magistral synchrone et démonstrations	Lecture après la séance : Chapitre 3 (3.3 -3.4)
Semaine 13 : 01 avril	Perception et attention	Exposé magistral synchrone et démonstrations	Lecture après la séance : Chapitre 9
Semaine 14 : 08 avril	Perception cutanée et douleur	Exposé magistral synchrone et démonstrations	Lecture après la séance : Chapitre 8
Semaine 15 : 15 avril	Sens chimiques : Goût et odorat	Exposé magistral synchrone et démonstrations	
Semaine 16 : 29 avril	-	<i>Examen final (50%)</i>	[Semaines 10 à 15]

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

► Évaluations

Moyens	Critères	Dates	Pondérations
20 questions à choix multiples 20 questions à court développement	Justesse de la réponse	25 février 2021	50%
20 questions à choix multiples 20 questions à court développement	Justesse de la réponse	29 avril 2021	50%

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

Consignes et règles pour les évaluations

Absence à un examen Vous disposez de 7 jours suivant la date de l'examen pour remettre un formulaire d'avis d'absence à un examen au secrétariat des études. Toute absence doit être justifiée par un billet médical en date de l'examen et sur lequel il est clairement indiqué la date de l'examen et que l'étudiant était dans l'incapacité de se présenter à celui-ci. Le nom du médecin et son numéro de permis de pratique doivent être lisibles.

Dépôt des travaux

Matériel autorisé

Qualité de la langue

Seuil de réussite exigé Note de passage : D

► Rappels

Dates importantes

Modification de l'inscription Veuillez vous référer à votre Centre étudiant

Date limite d'abandon Veuillez vous référer à votre Centre étudiant

Évaluation de l'enseignement

Accordez à l'évaluation tout le sérieux qu'elle mérite. Vos commentaires

contribuent à améliorer le déroulement du cours et la qualité de la formation.

Attention ! En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans le Centre étudiant, ces dernières ont préséance. Accédez au Centre par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Utilisation des technologies en classe

Enregistrement des cours

L'enregistrement des cours n'est pas autorisé. Si, pour des raisons valables, vous désirez enregistrer une ou plusieurs séance(s) de cours, vous devez préalablement obtenir l'autorisation écrite de votre enseignant au moyen du formulaire prévu à cet effet. Notez que la permission d'enregistrer ne donne pas la permission de diffuser l'enregistrement.

Prise de notes et activités d'apprentissage avec ordinateurs, tablettes ou téléphones intelligents

► Ressources

Ressources bibliographiques (ou autres) obligatoires

Documents Grondin, S. (2018). *Psychologie de la Perception* (2^e édition). Presses de l'Université Laval.
*Le livre est également disponible en format numérique.

Ouvrages en réserve à la bibliothèque

Équipement (matériel)

Ressources complémentaires

Documents

Sites Internet

Guides

Autres

N'oubliez pas ! Vous pouvez profiter des services des bibliothécaires disciplinaires : <https://bib.umontreal.ca/criminologie-psychologie-travail-social/psychologie>

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Centre de communication écrite <http://cce.umontreal.ca/>

Centre étudiant de soutien à la réussite <http://cesar.umontreal.ca/>

Citer ses sources – styles et logiciels (guide) <http://www.bib.umontreal.ca/LGB/>

Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM <http://www.bib.umontreal.ca/services/default.htm>

Soutien aux étudiants en situation de handicap <http://bsesh.umontreal.ca/>

Intégrité, fraude et plagiat

À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat concernant les étudiants.

Règlements disciplinaires sur le plagiat ou la fraude

<http://www.integrite.umontreal.ca/reglementation/officiels.html>

Site Intégrité

<http://integrite.umontreal.ca/>

Harcèlement

À l'Université de Montréal, le harcèlement de tout type est proscrit. Si vous sentez que vous êtes victime d'une quelconque forme de harcèlement, plusieurs ressources s'offrent à vous.

Bureau d'intervention en matière de harcèlement

www.harcelement.umontreal.ca

► Grille de conversion des notes

Dans chaque cours, le résultat final en pourcentage sera transformé selon le barème reproduit dans la grille de conversion. À chaque pourcentage correspondent une lettre et sa valeur numérique; cette valeur numérique servira au calcul de la moyenne de groupe. Avant de faire la conversion en lettre, la note numérique finale doit être arrondie à l'entier le plus près.

GRILLE DE CONVERSION

Résultat final en pourcentage	Notation littérale	
	Lettre	Valeur numérique
90-100	A+	4,3
85-89	A	4,0
80-84	A-	3,7
77-79	B+	3,3
73-76	B	3,0
70-72	B-	2,7
65-69	C+	2,3
60-64	C	2,0
57-59	C-	1,7
54-56	D+	1,3
50-53	D	1,0
35-49	E	0,5
0-34	F	0

Au premier cycle, dans les cours comptant au moins 30 étudiants, la moyenne de groupe doit se situer entre 2,30 (C+) et 3,65 (B+) inclusivement, une fois appliqué le barème de conversion. Cette règle ne s'applique pas aux cours de cycles supérieurs.

Si la moyenne finale des notes est inférieure à 2,30 ou supérieure à 3,65 dans un cours donné, des mesures de correction s'appliquent obligatoirement. Il faut alors respectivement ajouter ou enlever à chaque étudiant le nombre de points (sur 100) tout juste nécessaire pour que la moyenne de groupe atteigne 2,30 ou ne dépasse pas 3,65, une fois refaite la conversion à la notation littérale.